

CHARTRE DES DONNEES AMMA-CATCH : conditions d'accès et d'utilisation des données

v1.0 : septembre 2011
v1.1 : mars 2018
v1.2 : août 2021
v1.3 : juillet 2022

Ce document présente les règles d'accès et d'utilisation des données disponibles en ligne à travers le portail Web de la base de données AMMA-CATCH.

Cette charte a été approuvée par le Comité de Direction de l'observatoire AMMA-CATCH. A tout moment, elle peut être révisée pour s'adapter au mieux aux évolutions du programme AMMA-CATCH et de la base de données.

Article 1. Contexte

Le système d'observation AMMA-CATCH vise à documenter sur le long terme les évolutions climatiques, hydrologiques et écologiques en Afrique de l'Ouest.

Il s'appuie sur 4 sites de mesures qui échantillonnent les gradients éco-climatiques, caractéristiques de l'Afrique de l'Ouest. Les premières observations ont commencé autour des années 1990 et s'inscrivent sur le long terme.

L'objectif de la base de données est d'inventorier et de pérenniser le patrimoine de données existant et les données nouvellement collectées et d'en faciliter l'accès à la communauté.

Article 2. Règles

2.1 Principes généraux

Ce document concerne les données élaborées par l'observatoire AMMA-CATCH: i) les données directement collectées sur les sites de l'observatoire et celles qui en dérivent, ii) les produits spatialisés à valeur ajoutée élaborés par les équipes AMMA-CATCH à partir de données ponctuelles ou provenant d'autres sources.

Les données ont été à l'origine collectées à des fins spécifiques et aucune garantie n'est donnée quant à leur adéquation aux besoins des utilisateurs. Ni l'observatoire AMMA-CATCH, ni le responsable scientifique de chaque jeu de données, ne sauraient être tenus pour responsable de tout dommage, perte, réclamation, demande, coûts ou dépenses découlant directement ou indirectement de l'utilisation, la réception ou la fourniture des données en vertu du présent accord.

2.2 Conditions d'accès

Toutes les données sont accessibles gratuitement à tous les utilisateurs enregistrés de la base de données.

Il y a 3 types de profil utilisateur qui ont des droits différents suivant les types de données:

Profil	Condition d'attribution du profil	Validation du compte	Accessibilité des données
Public	Ouvert à tout le monde	Automatique et immédiate	✓ : sans restriction 🚫 : après embargo de 2 ans

Partenaire	Réservé aux personnes travaillant avec un membre de l'observatoire (étudiant ou partenaire d'un projet)	Sous la responsabilité du comité de direction de l'observatoire, elle peut prendre plusieurs jours. En attendant la validation de votre compte partenaire, vous avez un compte « Public ».	✓ : sans restriction 🚫 : sans embargo
Membre	Responsable d'au moins un jeu de données	Comptes créés directement par le comité de direction de l'observatoire	✓ : sans restriction 🚫 : sans embargo ✓ : données brutes à valider

Les différents types de droits sur les données visent à préserver un droit d'exclusivité pour les membres de l'observatoire et leurs partenaires concernant le travail de critique et d'analyse des données les plus récentes. Cette disposition répond à une double nécessité : i) garantir la qualité des données élaborées avant leur diffusion, ii) permettre la publication des premiers résultats de ces analyses par les responsables scientifiques des instruments mis en œuvre.

2.3 Inscription

Le téléchargement des données requiert une authentification de l'utilisateur, quel que soit le statut des données recherchées (public ou non). Les utilisateurs sont donc tenus de faire une demande d'inscription au préalable.

Il est nécessaire pour cela de remplir un formulaire en ligne dans lequel seront précisées, outre l'identité et l'affiliation du demandeur, les études envisagées avec ces données. Il est nécessaire d'accepter la charte d'utilisation des données.

La validation des inscriptions publiques est automatique et immédiate.

L'attribution de la qualité de membre ou de partenaire est sous la responsabilité du comité de direction de l'observatoire AMMA-CATCH. En attendant, le profil public est attribué.

2.4 Conditions d'utilisation des données

Les données AMMA-CATCH sont mises à disposition selon les termes de la [licence CC-BY 4.0 \(Creative Commons Attribution 4.0 International\)](#).

Chaque jeu de données possède un DOI qui est indiqué à l'utilisateur lors de son téléchargement.

En cas de publication scientifique utilisant des données AMMA-CATCH, il est demandé aux auteurs :

Obligatoire : citer l'article de référence **et** le DOI de l'observatoire

- (1) Galle et al. (2018). [AMMA-CATCH a Critical Zone Observatory in West Africa Monitoring a Region in Transition](#). Vadose Zone Journal, 17 (1), 18006.

- (2) AMMA-CATCH (1990) "AMMA-CATCH : a hydrological, meteorological and ecological observatory on West Africa". IRD, CNRS-INSU, OSUG, OMP, OREME. [doi:10.17178/AMMA-CATCH.all](https://doi.org/10.17178/AMMA-CATCH.all)

Facultatif : citer le DOI de chaque jeu de données utilisé.

Co-signature : en fonction de la contribution de ces données aux résultats scientifiques obtenus, les auteurs devront soit proposer une co-signature au scientifique responsable des données, soit le remercier.

Citation suggérée pour les DOIs des jeux de données:

AMMA-CATCH (year): "Dataset title". IRD, CNRS-INSU, OSUG, OMP, OREME.

<https://doi.org/10.17178/AMMA-CATCH.dataset-code>

Le téléchargement d'un jeu déclenche automatiquement l'envoi d'un message électronique au scientifique qui en est responsable, afin de l'informer de l'identité du demandeur, et de lui donner la possibilité de le contacter.

2.4 Devoirs du responsable scientifique des données (PI)

Il est de la responsabilité du scientifique responsable d'un jeu de données de fournir une version critiquée, qualifiée et mise à jour annuellement à la base de données.

2.6 Infractions

Le non-respect des dispositions de la présente charte entraînera la suppression définitive et irrémédiable de l'accès à la base de données pour l'utilisateur incriminé. Les gestionnaires de la base de données lui demanderont en outre de supprimer toutes les copies des données qu'il / elle a obtenu de la base de données.

Les scientifiques responsables des données sont invités à informer les gestionnaires de la base de données de toute utilisation abusive des données.